

AVIS PUBLIC

DÉROGATION MINEURE

Aux contribuables de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville

Avis public est donné de ce qui suit :

Le Conseil municipal statuera, lors de la séance ordinaire qui se tiendra le lundi 3 février 2025 à compter de 20 h, sur la demande de dérogation mineure suivante :

DER-2024-12-29 10, rue Bonvouloir

Désignation de l'immeuble :

L'immeuble est situé au 10, rue Bonvouloir (lot 6 520 960) dans la zone Mic-3 selon le plan de zonage de la Municipalité.

Nature et effets:

Régulariser l'emplacement des quais de chargement en cour avant.

Le règlement de zonage prévoit à l'article 8.16 que la localisation des aires de chargement et déchargement doivent être localisées en marges latérales ou arrière.

Donné à Sainte-Brigide-d'Iberville ce 15^e jour du mois de janvier 2025.

Christianne Pouliot

Directrice générale et greffière-trésorière